

DÉBAT PUBLIC PORT SEINE METROPOLE OUEST

15 SEPTEMBRE AU 15 DECEMBRE 2014

CAHIER D'ACTEUR
N°16 - Déc 2014



LE CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

Doté de compétences en aménagement, transports, développement économique, environnement, le conseil régional définit, planifie et finance les politiques de la région Île-de-France.

La Région Île-de-France est investie dans une politique de développement durable de son territoire que son Schéma directeur, le SDRIF, approuvé en décembre 2013, décline en objectifs et projet spatial régional à l'horizon 2030.

Coordonnées :
Conseil Régional d'Île-de-France
35 boulevard des Invalides
75007 Paris
Tél : 01 53 85 53 85
Site Internet : www.iledefrance.fr

CAHIER D'ACTEUR

LA REGION ÎLE-DE-FRANCE, ACTRICE DU REPORT MODAL ET DU DEVELOPPEMENT DU FRET FLUVIAL ET PORTUAIRE

L'un des objectifs prioritaires de la politique régionale est de favoriser le développement des modes alternatifs à la route pour le transport de marchandises.

A cet effet, la Région Île-de-France mène depuis plusieurs années des initiatives volontaristes en faveur du développement du fret fluvial et ferroviaire, qui se concrétisent dans le cadre de la contractualisation Contrat de Projet Etat-Région, du Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF), de sa déclinaison opérationnelle le Plan Régional pour une Mobilité Durable (PRMD) et des dispositifs mis en place suite aux Assises Régionales du Fret et de la Logistique de juin 2011.

La Région Île-de-France s'investit quotidiennement en tant que financeur principal des études et travaux d'opérations portant sur l'aménagement et la réhabilitation des plateformes portuaires multimodales et des ports urbains ainsi que sur la rénovation et la modernisation des ouvrages de la voie fluviale. Elle compte poursuivre son engagement au service d'une mobilité durable des marchandises dans le cadre du futur nouveau Contrat de Projet Etat Région en négociation.



©Région Île-de-France

LA REGION ILE-DE-FRANCE ENGAGEE DANS LE PROJET PORT SEINE METROPOLE OUEST

La Région Île-de-France est impliquée dans le projet conduit par Ports de Paris depuis plusieurs années. Elle a financé les études du projet dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région 2007-2013.

Elle a également inscrit le projet global Port Seine Métropole au SDRIF, approuvé en décembre 2013, en tant que plateforme logistique d'envergure nationale qui devra répondre à l'enjeu d'intermodalité fer / fleuve / route.

La Région Île-de-France soutient le projet Port Seine Métropole Ouest pour ses objectifs de suppression de poids lourds sur les routes franciliennes et son intérêt pour l'environnement et le développement durable des territoires, régional et local.

La Région suivra le projet au regard de trois grandes priorités et points de vigilance :

- l'utilisation de la voie fluviale et de la multimodalité notamment pour la construction du Nouveau Grand Paris ;
- le développement économique et la création d'emplois ;
- l'insertion du projet dans son environnement naturel et urbain.

UN PROJET AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA METROPOLE FRANCILIENNE

Le développement de l'activité portuaire s'appuiera sur l'activité d'extraction des granulats de la carrière en place sur le site et dont l'exploitation est déjà engagée depuis quelques années. Ceci permettra de façonner progressivement les espaces portuaires et la darse.

Les objectifs de construction ambitieux inscrits au SDRIF (enrichissement de l'offre de logements, de développement économique notamment en bureaux, du Nouveau Grand Paris, de transports en commun avec le Grand Paris Express) vont induire d'importants

chantiers de construction sur le territoire francilien qui nécessiteront d'importantes quantités de matériaux à acheminer et extraire.

Le réseau fluvial constitue la seule infrastructure non saturée en Ile-de-France pour le déplacement des marchandises et représente un véritable intérêt environnemental grâce aux capacités de massification et la faible pollution rapportée aux tonnages transportés.

Le site d'Achères/Andrézy présente une localisation stratégique et d'importance majeure au regard des nombreux projets du Nouveau Grand Paris.

La Région Île-de-France incite fortement à l'utilisation du mode ferré lorsque les trafics le permettront.

Par ailleurs, la Région Île-de-France tient à souligner les multiples opportunités du projet :

- la carrière et le site à aménager sont directement accessibles en bord de voie d'eau et ne nécessitent donc pas de pré ou post acheminement routier ;
- la logique progressive et équilibrée entre l'extraction et le creusement de la darse ;
- la réponse aux enjeux du Plan Régional d'Élimination des Déchets de Chantiers (PREDEC) ;
- le fonctionnement logistique optimisé avec le principe du double sens fret : extraction des granulats pour les chantiers du Nouveau Grand Paris, réception des déblais de chantiers et remblaiement puis réalisation des aménagements portuaires.

Zoom sur le PREDEC

Le PREDEC est un document de planification régional de gestion des déchets de chantiers arrêté en juin 2014 dont l'enquête publique vient de clore en novembre 2014.

Les principaux objectifs pour les déchets inertes sont :

- permettre le développement du réemploi, la réutilisation et le recyclage des terres excavées,
- favoriser le réaménagement de carrières utilisant le remblayage,
- assurer le rééquilibrage territorial des capacités de stockage des déchets inertes,
- développer des filières de recyclage des déblais non dangereux.

Le PREDEC énonce également des objectifs de

développement du transport des déchets inertes de chantier par la voie d'eau.

LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE CONFLUENCE : UNE PRIORITE POUR LA REGION ILE-DE-FRANCE

Les nombreux projets de développement urbain présagent à terme d'une croissance certaine de l'activité des matériaux du BTP et justifient le choix de cette filière pour le développement du projet PSMO. C'est également une garantie de développement économique autour de ce secteur dans le cadre du Nouveau Grand Paris et la montée en puissance de l'Axe Seine.

Toutefois, la Région Île-de-France met un point d'orgue à ce que l'intérêt global et métropolitain n'occulte pas l'intérêt local du territoire de la Confluence et des communes d'Achères et d'Andrésy. Il n'a pas vocation à devenir le territoire au service de l'agglomération francilienne.

Alors que ce secteur doit faire face à la perte importante d'emplois industriels depuis une décennie, la géographie stratégique du projet spatial régional d'Île-de-France à l'horizon 2030 a identifié le territoire Confluence Seine-Oise comme un territoire d'intérêt métropolitain devant concilier les différentes fonctions de la Seine et se confirmer en tant que secteur à fort potentiel de développement économique dont le PSMO sera une composante majeure.

La Région Île-de-France attend que le Port Seine Métropole Ouest soit créateur de valeur et de dynamique économique pérennes pour le territoire sur lequel il va s'implanter.

Le projet prévoit que les activités développées sur PSMO concernent dans un premier temps l'extraction des granulats mais ensuite également le développement d'activités de traitement, transformation, recyclage des matériaux du BTP.

La Région Île-de-France demandera que se poursuivent les études de définition de la valeur ajoutée et des retombées économiques de l'accueil des déblais ainsi que les perspectives de développement d'activités associées et les emplois induits. Des études de marché

et d'attractivité du site pour les entreprises devront également être menées. La Région Île-de-France sera particulièrement attentive aux échanges qui auront lieu sur ces sujets en réunions du Débat public.

Bien que le projet prévoie la poursuite de l'activité grâce à la localisation du site à la jonction de deux grandes voies d'approvisionnement de l'Île-de-France (la Seine pour les sables marins et l'Oise pour les calcaires du Nord-Pas de Calais et de la Belgique), la Région sera vigilante quant à la pérennité des activités et des emplois à l'issue de l'exploitation de la carrière.

UN OBJECTIF D'EXEMPLARITE POUR L'INTEGRATION PAYSAGERE ET ENVIRONNEMENTALE

Cette plaine alluviale, vouée à recevoir pendant les décennies passées les boues d'épandage des eaux usées de la Ville de Paris, est un site fragilisé qui requiert aujourd'hui un regain d'attention.

La Région Île-de-France soutient le projet pour son intérêt environnemental dû à l'utilisation de la voie d'eau qui permet de massifier et donc de polluer moins. Mais le projet doit également se réaliser dans le respect de l'environnement naturel du site dans lequel il s'insère et avec la garantie du maintien de la santé et de la qualité de vie des riverains.

La Région Île-de-France est, en effet, très attentive aux questions environnementales, aux espaces naturels et aux risques de crues et sera donc particulièrement vigilante quant aux engagements de Ports de Paris pour intégrer cette infrastructure dans son environnement naturel et urbain. La Région Île-de-France exigera l'exemplarité du projet en ce domaine.

La Région Île-de-France approuve la conception du port dans sa logique de concentration des activités en cœur de port qui permettra de préserver les berges, cordon végétal où les enjeux écologiques sont forts, ainsi que de limiter l'impact – voire améliorer le paysage – de la Seine et des vues depuis les coteaux et d'assurer une bonne gestion des potentielles nuisances.

L'enjeu hydraulique est majeur sur ce site. Le territoire projet de PSMO est soumis au Plan de Prévention du

risque inondation (PPRI). Le projet de Ports de Paris semble bien maîtriser le sujet puisqu'il atteint la neutralité hydraulique requise, notamment grâce à la possible submersion des terre-pleins portuaires. Toutefois, la Région Île-de-France souhaite que la question soit approfondie lors d'études ultérieures, notamment au regard de la progressivité de l'aménagement des espaces portuaires.

Par ailleurs, sur les 100 hectares de PSMO, le projet intègre environ 15% de l'espace attribué pour des espaces verts et circulations douces pour la continuité desquelles la Région Île-de-France s'implique largement au quotidien sur tout le territoire.

Ports de Paris s'engage dans le dossier du maître d'ouvrage à déployer un certain nombre d'outils et de mesures en phase travaux et d'exploitation pour maîtriser les impacts environnementaux, exercice que l'établissement a déjà l'habitude de mettre en œuvre sur ses ports et autres projets portuaires. La Région Île-de-France souhaite néanmoins que le projet Port Seine Métropole Ouest soit exemplaire et innovant sur ce point.

En outre, la complémentarité entre la fonction économique du port et les fonctions récréatives et paysagères a été recherchée et développée notamment par l'attribution d'une part des espaces à un centre de vie. Il sera assurément le vecteur d'une meilleure acceptation du projet localement et de la création d'un lien entre la ville et le port.

Par ailleurs, la Région Île-de-France demandera à Ports de Paris que soient poursuivies les études portant sur la composition des déblais aptes à être reçus sur le PSMO, la question ne semblant pas encore tranchée.

CONCLUSION

Dans le cadre de la politique durable du développement de son territoire menée en matière de transport, d'économie et d'aménagement, la Région Île-de-France est favorable au projet portuaire Port Seine Métropole

Ouest, pour le report modal attendu, l'encouragement du mode fluvial, l'intermodalité fleuve/rail et la réponse aux objectifs de développement durable du Nouveau Grand Paris.

Le projet de Port Seine Métropole Ouest constitue un projet à part entière portée sur l'activité de la construction et des travaux publics qui trouvera un nouvel essor dans les années à venir avec les objectifs volontaristes de construction inscrits au SDRIF.

Par ailleurs, le Port Seine Métropole Ouest peut devenir ce pivot stratégique dont le territoire de la Confluence devra profiter sans subir une augmentation de son trafic routier tout en articulant l'Axe Seine et le Nouveau Grand Paris.

La dynamique économique et l'emploi constituent des priorités pour la Région Île-de-France qui veillera à ce qu'à l'issue du Débat Public ces points fassent l'objet d'études plus approfondies.

La Région Île-de-France attend de la part de Ports de Paris des garanties en matière de :

- report modal et de baisse des trafics routiers ;
- dynamique du territoire d'accueil et de création d'emplois nécessaires au fonctionnement des activités associées au port.

La Région restera également très vigilante sur les sujets environnementaux et de préservation du cadre de vie.

Dans la poursuite de la logique déjà engagée, la Région Île-de-France sera très attentive à la réception du projet par les territoires, aux conclusions du Débat Public en cours ainsi qu'aux actions mises en œuvre pour la poursuite du projet.

Par ailleurs, la Région Île-de-France est prête à accompagner le projet Port Seine Métropole Ouest à condition que Ports de Paris prenne en charge une part significative des investissements à mener et que tous les financeurs potentiels du projet s'y engagent également.